

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2011

ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES - (n° 3253)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Après le mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« l'exercice concerné. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.